

Conclusions du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité du 17 juillet 2026.

18.7.2026 - | Présidence de la République française

Alors que le continent européen est confronté à la guerre et à des menaces hybrides, que les crises se multiplient dans son voisinage et que les grands rapports de force forment un contexte géopolitique complexe, la France et l'Allemagne sont déterminées à renforcer la sécurité de l'Europe et de la région euro-atlantique ainsi qu'à contribuer à un ordre international fondé sur des règles de droit.

En réaffirmant les ambitions du Traité d'Aix-la-Chapelle, la France et l'Allemagne conviennent de renforcer leur coopération bilatérale en matière de défense et de sécurité dans les six domaines suivants :

Coopération stratégique

En se fondant sur la déclaration conjointe du Président Macron et du Chancelier Merz du 2 mars 2026 et dans la continuité de la création du groupe de pilotage nucléaire franco-allemand présidé conjointement par le Président français et le Chancelier allemand, avec la participation des Ministres des Affaires étrangères et des Ministres de la Défense, la France et l'Allemagne renforceront encore leur coopération stratégique et leur culture stratégique commune. Les consultations confidentielles entre les deux pays seront axées sur la coordination des capacités conventionnelles, des capacités de frappe de précision dans la profondeur et des capacités de défense balistiques avec la dissuasion nucléaire, afin d'accroître la capacité de la France et de l'Allemagne à gérer l'escalade sous le seuil nucléaire et à développer les capacités conventionnelles nécessaires.

Cette coopération bilatérale sans précédent contribuera à renforcer la dissuasion en Europe et à accroître la sécurité de l'Europe dans son ensemble dans le plein respect des obligations juridiques internationales des deux pays. Cette coopération vient compléter, sans s'y substituer, la dissuasion nucléaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les arrangements de l'OTAN pour le partage du nucléaire, auxquels l'Allemagne a contribué.

Aujourd'hui, le déploiement d'un Rafale des forces aériennes stratégiques françaises auprès de la 31e escadre aérienne tactique allemande « Boelcke » à Nörvenich marque la première étape opérationnelle de la coopération stratégique franco-allemande. D'autres actions seront menées au cours de l'année, notamment la participation conventionnelle de l'Allemagne à un exercice nucléaire français.

Une Europe plus forte au sein d'une OTAN plus forte

Face à la menace à long terme que représente la Russie pour la sécurité euro-atlantique, et en saluant les conclusions du sommet de l'OTAN à Ankara, la France et l'Allemagne sont déterminées à renforcer le pilier européen de l'Alliance et à prendre davantage de responsabilités en ce qui concerne la défense de l'Alliance, en coopération avec d'autres Alliés.

Les deux pays soutiennent le développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne solide, en œuvrant à la normalisation, à la simplification et à la mise à l'échelle des

équipements de leurs forces armées. La France et l'Allemagne tireront partie de l'expérience du Fonds européen de la défense et du Programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP) dans la perspective du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE. Les deux pays œuvreront ensemble à réaliser des avancées dans les domaines capacitaires prioritaires qui ont déjà été définis par le Conseil européen, pour exploiter les technologies émergentes, débloquer des capitaux et des investissements privés et réduire leurs dépendances stratégiques.

La France et l'Allemagne intensifient leur coopération militaire, notamment dans le cadre d'exercices conjoints. Les deux pays sont convenus que la Brigade franco-allemande prenne part à des exercices et des activités de l'OTAN avec le Corps multinational Nord-Est à Szczecin. Ils saluent les progrès réalisés en ce qui concerne l'escadron de transport aérien franco-allemand basé à Évreux, qui atteindra sa pleine capacité opérationnelle conjointe d'ici fin 2026.

Coopération en matière de défense

La France et l'Allemagne sont déterminées à contribuer de manière significative au renforcement de l'état de préparation de la défense européenne ainsi qu'à participer au renforcement du pilier européen de l'OTAN. Les deux pays sont par conséquent convenus d'intensifier leur coopération en matière d'industrie et de capacités dans plusieurs domaines stratégiques clés :

1. La France et l'Allemagne définiront une norme européenne de combat collaboratif pour garantir l'interopérabilité de tous les systèmes aériens européens, notamment des avions de chasse, des aéronefs de combat collaboratif et des effecteurs déportés, et pour promouvoir le développement collaboratif d'un futur système de systèmes. À cette fin, les deux pays développeront un cadre sécurisé basé sur une architecture ouverte et modulaire, des interfaces partagées et l'étude de solutions technologiques communes permettant la création d'un système d'échange d'informations souverain, interopérable et pouvant être étendu.
2. En ce qui concerne KNDS, la France et l'Allemagne réaffirment leur fort attachement aux accords conclus en juin. En tant que futurs co-actionnaires à droits égaux, les deux pays portent un intérêt particulier à une introduction en bourse rapide, en fonction des conditions de marché et dès qu'ils auront conjointement décidé de faire progresser la situation. Ce faisant, la France et l'Allemagne créent une base forte et solide pour le succès et le développement à long terme de KNDS en tant qu'entreprise de défense de premier plan en Europe et dans le monde, au service des forces armées françaises et allemandes. En tant que futurs co-actionnaires, elles continueront de promouvoir conjointement une harmonisation adaptée des opérations et une innovation constante, pour veiller à ce que KNDS reste en mesure de développer des programmes axés sur les utilisateurs, de proposer des solutions efficaces pour répondre aux besoins des deux armées et d'exporter ces solutions vers des pays partenaires.
3. En ce qui concerne le système de combat terrestre principal, la France et l'Allemagne étudieront une approche pour le combat collaboratif dans le cadre d'un programme de recherche et la développeront jusqu'au stade de la démonstration de faisabilité. Cette approche devra pouvoir être adaptée aux véhicules sur chenilles avec ou sans équipage, afin de couvrir les différents systèmes de mission de combat collaboratif possibles, et intégrer la conduite autonome ainsi que des technologies de capteurs pour contribuer aux services de combat collaboratif. Les deux pays envisageront une approche utilisant un système de systèmes, qui fera partie intégrante des futures opérations multi-domaines.
4. Avec leurs partenaires britanniques, la France et l'Allemagne étudieront les possibilités de coopération dans tous les axes de travail relatifs à la frappe dans la profondeur, en mettant l'accent sur la propulsion balistique d'effecteurs à très longue portée (2 500 km). Les deux pays

reconnaissent et examineront les capacités existantes de l'entreprise franco-allemande ArianeGroup.

5. S'agissant de la défense aérienne et antimissile intégrée, la France et l'Allemagne envisageront les possibilités de coopération en ce qui concerne les capacités européennes souveraines de défense contre les missiles balistiques, qui font partie, aux côtés des systèmes de positionnement dynamique et d'alerte précoce, des capacités nécessaires pour gérer l'escalade sous le seuil nucléaire.

6. S'agissant du domaine spatial, la France et l'Allemagne exploreront activement les possibilités d'interopérabilité, notamment entre le programme IRIS2 promu par la France et la prochaine constellation nationale de l'Allemagne, pour permettre de fédérer les systèmes spatiaux tout en protégeant la souveraineté et les services nationaux. Les deux pays poursuivront et intensifieront leur coopération concernant les systèmes de reconnaissance spatiale de nouvelle génération. Les deux pays intensifieront leurs efforts tout autant l'un que l'autre pour se servir d'Ariane 6 et d'autres lanceurs européens dans le déploiement de satellites militaires. Ils conviendront également d'examiner les possibilités de coopération concernant les capacités de défense active.

7. La France et l'Allemagne poursuivront la mise en œuvre de l'initiative JEWEL (« Joint Early Warning for a European Lookout »), dans tous ses piliers (espace, surface, commandement et contrôle), tout en élargissant cette initiative à de nouveaux partenaires grâce à une approche délibérée.

8. Afin de promouvoir la souveraineté des données, la France et l'Allemagne étudieront le développement d'une ossature numérique européenne souveraine, tenant compte des solutions relevant de la sécurité centrée sur les données, de l'intelligence artificielle et du cloud de leurs deux pays, comme le système français Arcadia et les solutions allemandes équivalentes.

Afin d'améliorer la gouvernance de la coopération franco-allemande en matière d'armement, un dialogue régulier entre le Délégué général français pour l'armement et le Secrétaire d'état allemand chargé de l'armement et de l'innovation sera instauré et organisé alternativement en France et en Allemagne. Ces réunions porteront sur toutes les questions pertinentes en lien avec la coopération bilatérale en matière d'armement et l'innovation dans le domaine de la défense dans le cadre du Comité franco-allemand pour l'armement et l'innovation.

Ukraine/Russie

Condamnant la guerre d'agression illégale que la Russie mène contre l'Ukraine, la France et l'Allemagne réaffirment leur soutien continu et inébranlable à l'indépendance et à la souveraineté de l'Ukraine ainsi qu'à son intégrité territoriale au sein de ses frontières reconnues à l'échelle internationale. Elles demeurent déterminées à parvenir à une paix juste et durable en Ukraine, conformément aux principes du droit international, notamment la Charte des Nations Unies, qui préservera les intérêts de l'Ukraine de même que leurs intérêts en matière de sécurité.

La France et l'Allemagne saluent l'adoption et la mise en œuvre rapide du prêt de l'UE de soutien à l'Ukraine de 90 milliards d'euros ainsi que l'engagement de l'OTAN d'aider durablement l'Ukraine à assurer sa sécurité, confirmé lors du sommet d'Ankara.

La France et l'Allemagne sont prêtes à contribuer à des garanties de sécurité solides et crédibles pour l'Ukraine, notamment au sein de la Coalition des volontaires et en vue de renforcer les capacités de dissuasion et de défense du pays.

Elles continueront de soutenir l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra, en lui fournissant un soutien

militaire prenant la forme de financements et de dons en matière d'équipements prioritaires, d'acquisitions dans le secteur industriel, d'une coopération en matière de recherche et développement, de productions conjointes ainsi que de financements en appui à la production ukrainienne, en accordant une attention particulière aux capacités de frappes dans la profondeur et à la défense aérienne, notamment à la défense contre les missiles balistiques.

Iran

La France et l'Allemagne saluent la signature du mémorandum d'entente entre les États-Unis et l'Iran, facilitée par le Pakistan et le Qatar. Les droits et les libertés de navigation dans le détroit d'Ormuz doivent être restaurés conformément au droit international, sans taxes ou redevances. La France et l'Allemagne appellent l'Iran à s'abstenir de compromettre les prochaines négociations au moyen d'escalades ou d'activités militaires.

Soutenant la mission militaire multinationale pour le détroit d'Ormuz menée par la France et le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne sont prêtes à participer dès que les conditions le permettront grâce à des ressources déployées par anticipation. Cette mission pourrait contribuer de façon significative à rassurer l'industrie du transport maritime et à rouvrir le détroit, notamment grâce à des vérifications de déminage.

La France et l'Allemagne soutiennent pleinement les négociations visant à régler la question du programme nucléaire de l'Iran. Les deux pays réaffirment que l'accord final devra garantir d'une façon pouvant être vérifiée que l'Iran ne mettra jamais au point d'arme nucléaire ni n'en fera l'acquisition. Ils appellent instamment l'Iran à se conformer à nouveau à ses obligations juridiquement contraignantes en matière de garanties, notamment en laissant les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique accéder à toutes ses installations nucléaires.

Liban

La France et l'Allemagne demeurent déterminées à renforcer l'État libanais, en soutenant le monopole des forces armées libanaises sur l'usage de la force, le désarmement du Hezbollah et la mise en œuvre de réformes économiques et financières urgentes. Les deux pays appellent les parties au conflit à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

Ils soutiennent les travaux en cours sur les possibilités après le départ de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, notamment un dialogue continu dans le cadre l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne. La France et l'Allemagne saluent l'accord signé à Washington le 26 juin par le Liban et Israël et sont prêtes à soutenir sa mise en œuvre et à coordonner de près les prochaines étapes devant être définies en appui à la pleine souveraineté du Liban.

[Traduit de l'anglais]

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/07/17/conclusions-du-conseil-franco-allemand-de-defense-et-de-securite-du-17-juillet-2026>